

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 9

Artikel: Du sens historique chez Alexandre Vinet
Autor: Secretan, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

DU SENS HISTORIQUE CHEZ ALEXANDRE VINET ¹

Le cinquantenaire de la mort de Vinet (le 4 mai), ainsi que le centenaire de sa naissance (le 17 juin) ont provoqué diverses études de circonstance. Aucune, sauf erreur, n'a touché à la question que suggère notre titre. Ce n'est point un Vinet inédit que nous allons rencontrer, mais un filon jusqu'ici à peu près inexploré. On peut se demander, en effet, si Vinet a possédé le sens historique, tandis que nul n'aurait l'idée de se demander si Vinet a eu le sens philosophique, pédagogique, littéraire, poétique.

S'il eût fallu lire ou même parcourir toute l'œuvre de Vinet pour répondre à la question indiquée ci-dessus, j'aurais reculé devant pareille entreprise. Mais il existe depuis trente-cinq ans un répertoire des pensées de Vinet, unique en son genre, élaboré et publié par M. Astié. Ce sont les deux volumes intitulés *Esprit de Vinet*. Consultons-les; ils nous fourniront, non pas le plan de cette étude, mais les premiers jalons du chemin à parcourir. Sous la rubrique Histoire (A. *Sa définition*. — B. *Principes historiques*), se trouvent une dizaine de pages auxquelles j'ai emprunté bon nombre de mes citations, mais en les groupant dans un ordre très différent, en vue de mon but spécial.

¹ Travail présenté à la Société d'histoire, réunie à Chexbres huit jours après le centenaire de Vinet, et complété en vue de l'impression.

I

Ecartons d'abord ce qui ne rentre pas dans le sujet : il s'agit du sens historique de Vinet et non pas de son sens patriotique ou de ses vues sur le patriotisme chrétien. Dans une lettre à M^{me} Jaquet-Forel (5 août 1831), il s'exprime comme suit :

Le chrétien sert chrétiennement sa patrie, envers laquelle il a des devoirs naturels. Il peut, il doit être patriote ; je crois même que lui seul est un véritable patriote, soit qu'il la serve indirectement par ses vertus privées ou directement dans les emplois de la guerre et de la paix. Il la préfère aux autres pays ; mais son affection pour elle n'est pas un séparatisme étroit, et s'il était dans le cas de choisir entre elle et l'humanité, il choisirait l'humanité. Il n'est pas dans le cas de faire ce choix, parce que les services qu'il rend à son pays sont d'une telle nature qu'ils tournent au profit de l'humanité même...

La carrière de Vinet est la mise en pratique de sa théorie, et les services qu'il a rendus à son pays, directement ou indirectement, sont de ceux qui grandissent une petite patrie.

Ceci toutefois ne serait pas un indice concluant de ce que fut chez Vinet le sens historique. Il en est de même de son attitude dans les luttes politiques. Je ne fais point allusion ici à ses courageuses revendications en faveur de la liberté religieuse, dès 1824 jusqu'à la fin de sa vie, mais bien à son rôle lors du conflit entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de 1830 à 1833. Malgré le regain d'actualité de cette polémique et les perspectives d'une nouvelle fusion des deux demi-cantons, il n'y a pas lieu à revenir ici sur cet épisode, raconté tout au long par Eug. Rambert, avec son impartialité accoutumée, dans sa biographie de Vinet, et résumé par M. Berthold van Muyden, au point de vue de notre histoire nationale,

dans son second volume de *La Suisse sous le pacte de 1815*. Il en résulte que Vinet, après avoir été assez perplexe au début, se laissa entraîner sur une pente glissante, par le fait de ses sympathies pour la ville qui l'avait accueilli si hospitalièrement depuis une quinzaine d'années. De là, ses lettres, sa collaboration à divers journaux, sa mission semi-officielle auprès du Conseil d'Etat vaudois (avril et juillet 1832); de là son désaccord momentané avec son ami Ch. Monnard, alors député en Diète et mieux placé que le professeur de Bâle pour se rendre compte de la nécessité, pour Bâle-Ville, de reconnaître à ses anciens sujets de Bâle-Campagne l'égalité des droits civiques après s'être résignée à leur émancipation politique. L'attitude de Vinet à cette occasion, répétons-le, s'explique par la reconnaissance, mais ne prouve pas grand'chose ni pour ni contre son sens historique. Lui-même s'exprime là-dessus avec candeur dans une lettre à son ancien élève, le conseiller d'Etat Aug. Jaquet (mars 1832): « Je vous avoue qu'indépendamment de mon peu de lumières politiques, je crains quelquefois d'être un peu trop teint et imbu des idées dans lesquelles on est plongé ici jusqu'au cou: si c'est un désavantage d'être loin des choses, c'en est un fort grand d'être trop près... »

Ceci nous ramène à la question formulée au début de ce travail: comment Vinet comprend-il le sens historique? Nulle part, que je sache, on ne trouvera une page de lui le définissant entièrement; mais, en plus d'une page, on recueillera les éléments épars de la réponse qu'il eût faite sans doute si la question lui avait été posée *ex professo*. Essayons de les grouper, en faisant appel à des citations tirées pour la plupart des études de Vinet sur l'Histoire de France de Michelet, publiées d'abord dans le *Semeur* et réunies plus tard dans le tome III de *La littérature française au XIX^e siècle*.

II

La condition première du sens historique, c'est, n'est-il pas vrai, d'être attiré vers le passé par une curiosité sympathique. L'adjectif ici est aussi nécessaire que son substantif. Et qu'on ne se figure pas que cette curiosité sympathique se retrouve chez tout esprit cultivé. Loin de là. Beaucoup d'hommes instruits, bien doués, n'éprouvent qu'un désir modéré, très modéré, d'apprendre à connaître ce qui a existé avant eux ; cette indifférence est fréquente chez l'homme d'action ou chez le philanthrope préoccupé avant tout d'agir sur ses semblables, d'améliorer leur sort, de transformer leur vie ; elle est fréquente encore chez l'individualiste à outrance, car il ne tient pas compte de la solidarité qui relie le passé au présent, à l'avenir.

Tel n'est point le cas de Vinet. Il a la préoccupation et le respect du passé, alors même qu'il vise à le transformer. Ainsi, dans une lettre au *Nouvelliste vaudois*, vers 1830, à propos de l'Eglise nationale et de la loi de 1824 :

Je ne suis pas plus étranger qu'un autre à ce sentiment qui attache au passé, à ce respect pour les anciennes institutions, proche parent du respect pour la vieillesse. *Je me reprocherais presque autant de manquer à une vieille chose qu'à un vieil homme...*

(*Rambert*, I^{re} édit., page 220.)

Il y a plus : la sympathie pour le passé rend clairvoyant, ainsi que l'expliquent les lignes suivantes, à propos de l'*Histoire de la Réformation* de Merle d'Aubigné :

Les événements du siècle de Luther n'ont pas la même date pour un tel historien que pour d'autres ; ils n'ont pas trois siècles ; ils lui sont toujours frais et nouveaux ; la rouille ne prend jamais sur des faits sans cesse maniés avec un respectueux amour ; rien n'a vieilli, rien ne s'est usé ; l'événement de la veille ne retentirait pas plus directement dans l'âme du narrateur : il s'informe des

détails, et des plus petits, avec tout l'intérêt, toute la filiale curiosité que pourrait exciter une aventure de famille...

(*Litt. fr. au XIX^e s.*, III, 388.)

Passons à un second élément du sens historique : rechercher les faits consciencieusement, puis se résigner à en sacrifier une partie afin de mettre les autres en relief.

Sur le premier point — une enquête scrupuleuse des faits — la conscience proverbiale de Vinet nous est une garantie suffisante. Avant de rédiger la moindre page d'histoire, il eût à coup sûr accumulé les faits, et les faits duement contrôlés, mais en ajoutant, comme il le dit quelque part : « Avec tout cela même, la parfaite vérité, en histoire, est un sommet inaccessible. »

Sur le second point — la nécessité de résumer, donc de sacrifier — voici quelques mots significatifs, à propos de Michelet :

L'histoire, sans contredit, doit résumer la masse des faits ; elle n'est dans son essence, comme le fait observer un critique allemand, qu'une abréviation...

Et plus loin, ces images un peu incohérentes mais expressives, et confirmées assurément par les expériences de quiconque a écrit quelques pages d'histoire :

Comme tous les historiens, M. Michelet abrège sans doute ; mais, tandis que chez les autres historiens, l'abréviation enlève à peu près une épaisseur égale de détails sur toutes les parties successives de la narration, les réduisant toutes et n'en omettant aucune, M. Michelet supprime beaucoup de détails et de faits, jette entre deux événements graves un pont léger, sous lequel nous voyons s'enfuir une foule d'événements sans importance ; ou bien il lie et mêle en un faisceau ceux qui ne furent importants que par leur ensemble et par l'idée commune dont ils ressortissent ; et en revanche, il s'arrête avec complaisance sur les détails les plus déliés de ceux qui peignent l'époque, la race, la dynastie, l'homme ou le système...

(*Id.*, III, 304).

Faisons un pas de plus dans notre enquête sur ce qui constitue le sens historique. A la rigueur, on pourrait avoir une curiosité sympathique pour les choses du passé, s'enquérir minutieusement des faits et en sacrifier une partie pour alléger le récit, et avec tout cela demeurer simple chroniqueur. Pour devenir historien, il faut davantage.

Il faut l'effort pour expliquer les faits, pour en dégager les causes. Ici les citations de Vinet abonderaient, car toujours son sens intime le fera pencher du côté de la philosophie de l'histoire. Il suffira de deux citations :

Les histoires ne sont pas l'histoire. L'homme qui n'envisage que les faits extérieurs et leurs dates ne connaît pas la véritable histoire, celle qui met en évidence les ressorts cachés sous la variété et la succession des faits extérieurs. La tâche sérieuse de l'historien est de creuser cette apparence pour y reconnaître la signification secrète de ces vicissitudes, les lois réelles par lesquelles sont régis les événements... (*Esprit de Vinet*, II, 141).

De toutes les lois naturelles, celles de l'histoire sont sans contredit les plus difficiles à déterminer ; mais si l'on y réussit, on obtient une sorte de psychologie historique, une science des phénomènes de l'âme sociale, réel agrandissement au domaine de la psychologie individuelle, puisqu'elles manifestent et constatent certains faits qu'on ne peut étudier dans une âme isolée. (*Ibidem.*)

Toutefois, expliquer les faits, en déduire certaines lois, aboutir à une sorte de psychologie sociale, ne satisfera que quelques esprits d'élite. Pour la foule, avide de voir et de toucher, il faut quelque chose de plus concret : à l'aide de ce que l'on sait, il faut deviner ce qu'on ignore, reconstruire ce qui a été, lui rendre l'apparence de la vie. L'histoire devient une création, une *poiësis*, et l'historien sera, au sens étymologique, un vrai poète :

Il sera poète quoi qu'il fasse. En racontant, il aura créé. L'histoire et l'épopée se touchent, se poursuivent sans cesse...

(*Litt. au XIX^e s.*, III, 320).

Ailleurs, Vinet s'explique avec plus de précision et de pondération ; c'est à propos du *Passage du Niémen*, par M. de Ségur :

C'est un avantage pour l'historien que d'avoir vu les événements, mais l'avantage n'est pas égal pour tous ceux qui ont vu. La vue, chez le véritable artiste et chez le véritable historien, est si peu l'affaire des yeux seuls, que tel absent voit mieux que tel qui fut présent. Il y a une vue plus profonde que celle des yeux, que celle même de l'intelligence : il y a des choses qu'on voit avec l'âme ; et cette vue est, à le bien prendre, une vie...

C'est cette vue qui fait les historiens épiques, et c'est pour l'avoir possédée, non pour avoir de sa personne passé le Niémen, que M. de Ségur a reproduit cet événement avec une fidélité si vivante. N'est-il pas aussi vrai que singulier que la première vue assez souvent obstrue la seconde, et que la plupart des historiens ont besoin, pour exercer vivement cette dernière, que quelque espace s'étende et quelque temps s'écoule entre eux et les faits qu'ils retracent ?
(*Chrestom.*, III, 200).

Ailleurs encore, à l'occasion de la littérature du premier empire, creusant jusqu'à ses racines la même pensée, Vinet aboutit à la conclusion que voici :

La poésie ne peut en même temps se faire et s'écrire ; les grands événements la retiennent tout entière ; c'est quand l'Empire fut tombé que la poésie qu'il recelait s'exhala comme un parfum d'entre ses ruines fumantes...

Tels sont, en vertu même des citations de Vinet, les principaux éléments qui constituent le sens historique. Nulle part, il faut le répéter, on ne les trouvera groupés par lui de façon à former un tout ; ils sont épars dans un certain nombre d'études sur divers historiens français, surtout dans le *Semeur*, à propos des six premiers volumes de l'*Histoire de France* de Michelet, des *Notices et Mémoires historiques* de Mignet, de l'*Histoire de la Réformation* de Merle d'Aubigné. Au point de vue spécial qui nous occupe, la *Chrestomathie* (avant la refonte d'Eugène Rambert) est assez pauvre, et le choix des morceaux

assez discutable pour le XIX^e siècle : on n'y trouvera rien de Mignet, de Barante, de Michelet, presque rien de Guizot, trop peu d'Augustin Thierry, de Thiers. Le XVIII^e siècle, en revanche, est très suffisamment représenté par Voltaire, Montesquieu, Vertot, Rulhière. Il faut ajouter que pour l'époque contemporaine, Vinet a complété heureusement les lacunes de sa *Chrestomathie* dans ses *Eléments d'un cours de lectures prises dans les auteurs classiques français* (Lausanne 1843).

III

Les citations précédentes nous ont permis d'entrevoir comment Vinet comprenait le sujet qui nous occupe. Ce n'est pas tout. Usant à son tour de sens historique dans l'analyse des éléments du sens historique, il affirme que ce sens se transforme d'une époque à l'autre.

C'est d'abord la différence fondamentale entre la conception même de l'histoire dans l'antiquité et dans les temps modernes :

Chez les anciens, l'histoire était simple parce que l'existence l'était. Elle pouvait, sans se compliquer, ne rien omettre. De là, une partie de sa beauté, de son caractère épique. Ce n'est pas à dire que la vie extérieure ne se composât de plus d'éléments que l'histoire n'en reproduit ; alors aussi il y avait des arts, des métiers, du commerce ; mais ces choses et beaucoup d'autres étaient plus en dehors du mouvement politique... Dans nos littératures modernes, l'histoire a longtemps suivi la voie antique, dans laquelle pourtant elle ne pouvait rencontrer et ramasser tous ses éléments essentiels..., dans une immense trame, elle n'a vu qu'un fil ; elle n'a été longtemps que l'histoire des dynasties ; c'est peu à peu que tout ce qui faisait partie de la vie des sociétés a fait partie de l'histoire et que finalement l'histoire des hommes est devenue l'histoire de l'homme. *(Litt. au XIX^e s., III, 327.)*

Voici maintenant comment Vinet caractérise sommairement les évolutions de l'histoire en France, à partir du XVII^e siècle :

Les historiens du XVII^e siècle, dit-il, sans lumières politiques, sans intelligence du passé, ne voyant guère dans l'histoire qu'une œuvre d'art et trop préoccupés de l'imitation des historiens de l'antiquité, ont marqué plutôt que rempli une lacune de notre littérature...

Et plus loin, dans le même discours-préface, en tête du tome III de la Chrestomathie :

L'histoire (au XVIII^e siècle) fit un progrès sensible en devenant l'histoire de l'esprit humain ; mais elle jugea toute chose du point de vue borné du XVIII^e siècle...

Vinet est plus explicite à propos des historiens contemporains :

Les changements successifs qui ont eu lieu dans la manière d'écrire l'histoire peuvent passer eux-mêmes pour un des faits les plus importants de l'histoire. L'histoire est l'explication des faits ; or, le côté par où l'on comprend les faits est le côté par où on les domine... Le degré de la civilisation et son caractère se découvrent pour chaque époque, non dans son histoire, mais dans la manière dont elle a écrit l'histoire, et ne fût-ce que dans le choix des objets qu'elle fait entrer dans ses récits... Il est donc intéressant, pour bien connaître les choses contemporaines, de lire dans les historiens contemporains le récit des choses anciennes. La manière dont ils les expliquent révèle la pensée et par conséquent l'état de leur siècle, puisque le véritable état d'un siècle, c'est sa pensée. Lisez M. Guizot sur l'histoire de l'Europe, M. Thierry sur les Normands, M. Michelet sur le moyen âge, vous connaîtrez sans doute la vieille Europe, les Normands du XII^e siècle, le moyen âge tout entier, mais vous connaîtrez mieux encore le XIX^e siècle.

On ne s'attendait guère à ce que les variations du sens historique seraient proclamées aussi nettement par un théoricien tel que Vinet. Cela étant, Vinet lui aussi aurait eu sa manière de comprendre l'histoire et de l'écrire, à supposer qu'il eût eu l'occasion et trouvé le loisir de s'y mettre, avec la conscience qu'il apportait en toute chose. Sa manière à lui ressort de ce qu'il dit, à propos de Michelet ou de Merle d'Aubigné, des aptitudes nécessaires

à l'historien ; elle ressort surtout de sa conviction profonde sur la part de la liberté humaine et de la Providence, sur les erreurs du fatalisme en histoire. Ici les citations surabondent ; je m'en tiens à celles où se révèle le mieux l'équilibre de ses admirables facultés. Voici d'abord une concession équitable, mais imprévue, faite au fatalisme :

Les historiens fatalistes qui ont bien le droit, dans un horizon étendu, de ne tenir compte que des causes générales et de rattacher immédiatement les résultats à des lois, ont tort quand ils transportent leur système dans un espace plus resserré. Rien ne les empêche, ou plutôt rien ne les dispense de faire à la liberté humaine, à la diversité des caractères, à la Providence spéciale, une part et une grande part dans la production des événements. Qu'ils en fassent abstraction sur un terrain moins limité, ils le peuvent sans mettre en péril le dogme de la liberté divine, tandis que dans les annales d'un ou de quelques siècles, leur méthode compromet d'un seul coup, avec la liberté de l'homme, la liberté même de Dieu.

(*Litt. au XIX^e s.*, III, 347).

Voyons-le maintenant aborder de front le problème, si souvent insoluble, de l'intervention de la Providence :

La Providence tranche les nœuds que nous tardons à dénouer ; et quand ils sont tranchés, nous cherchons curieusement et nous trouvons sans trop de peine comment on eût pu les dénouer ; c'est-à-dire que, la chose faite, et faite sans nous, malgré nous peut-être, nous la ramenons à des principes et la faisons rationnelle et préméditée, d'accidentelle qu'elle était..

(*Esprit de Vinet*, II, 147).

Et ailleurs, à propos de la responsabilité humaine, parfois si difficile à dégager :

Le résultat poursuivi par les uns est, à l'ordinaire, consommé par les autres ; assez souvent par ceux dont il contredit tous les vœux et qui, pour l'éloigner, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir. La Providence a des raisons et de bonnes raisons pour en faire les serviteurs d'une cause qu'ils désavouent. De toute manière, elle peut prouver à l'homme que « sa voie ne dépend pas de lui », encore que, à voir la chose de près, il soit l'artisan de ses destinées. Sa responsabilité lui demeure et sa souveraineté disparaît. (*Ibid.*)

Avant de clore ce défilé de citations, qu'il eût été facile de prolonger, enregistrons encore ce garde-à-vous à l'adresse de ceux qui dénaturent l'intervention providentielle en histoire :

Convenons que, depuis le commencement des sociétés, la Providence a permis bien des choses, et que, s'il faut honorer et maintenir tout ce qu'elle a permis, nos respects s'attacheront nécessairement aux choses les plus opposées. (*Ibid.*, II, 148.)

Ce qui rappelle — ce sera le mot de la fin — cette protestation éloquente échappée quelque part à Vinet : « Il ne faut pas contrefaire la signature de Dieu au bas des actes que sa sainteté désavoue ! »

En dépit des dimensions qu'elle a prise, notre enquête reste forcément incomplète. Il en résulte du moins ceci : Vinet — ce que chacun savait — n'a rédigé aucun travail historique original. En revanche, ses pages sur Michelet, Mignet, Merle d'Aubigné, sont tout autre chose que des réflexions abstraites ou philosophiques ; dans ses comptes rendus des volumes de Michelet on trouvera, non sans surprise, un résumé substantiel, bourré de faits, de l'histoire des XIV^e et XV^e siècles, entre autres de Louis XI et Charles-le-Téméraire. Indépendamment de ces études, qui tournent parfois à la monographie, Vinet, grand lecteur s'il en fut, a lu beaucoup d'historiens français, ainsi que l'atteste son discours-préface en tête du tome III de la Chrestomathie. Il a lu des historiens étrangers, ceux mêmes qui ne lui étaient guère sympathiques, témoin les lignes suivantes sur Gibbon, déposées dans son agenda :

Continué la lecture de Gibbon jusqu'à la fin du cinquième volume, où je l'abandonne. Ce livre renferme un venin très subtil ; mais je ne puis renvoyer comme non avenu tout ce qui s'y trouve au désavantage des Pères et des premiers chrétiens. Quand donc l'histoire de cette époque s'écrit-elle avec candeur ! Combien il

est nécessaire à celui qui veut connaître la vérité de remonter jusqu'aux sources !

Non seulement Vinet a lu beaucoup d'ouvrages historiques, mais il a réfléchi — comme le prouvent abondamment nos citations — sur ce qu'est l'histoire, sur ce qu'elle devrait être, sur ce que veulent les historiens, sur ce qu'ils devraient vouloir. Il nous a montré en quoi consiste le sens historique. Resterait à examiner jusqu'à quel point il l'a possédé lui-même, comment il en a fait usage dans sa propre activité théologique, ecclésiastique, littéraire. Ce serait une nouvelle enquête, qui nous mènerait loin, et pour laquelle surtout je ne me sens pas compétent. Je me bornerai à jalonner approximativement le terrain à parcourir, en laissant à d'autres le soin et l'honneur de faire davantage et mieux.

IV

D'abord son influence théologique. Vinet, on l'a remarqué plus d'une fois, n'est point un théologien de la stricte observance. Les études à l'Académie de Lausanne, alors fort incomplètes, ne l'y préparaient guère ; sa tournure d'esprit, pas davantage : les questions relatives à la critique du texte, à l'inspiration ou même à l'authenticité de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, à l'histoire des dogmes, bref tout l'échafaudage des preuves sur lequel on a longtemps fait reposer la vérité chrétienne, le préoccupe médiocrement. Pourquoi ? Non pas par indifférence à l'endroit des faits contenus dans la Bible, mais plutôt parce que le fait chrétien par excellence, la vie et la mort de Jésus Christ, lui tenait lieu de preuve maîtresse. C'était la clef de voûte de son apologétique. Théologie de la conscience, a-t-on dit ; soit, mais qui repose sur un fait accepté comme historique, et non pas seulement sur

l'accord de la Révélation avec les soi-disant postulats de la conscience. Ecoutez-le plutôt revendiquer l'antériorité du fait sur la théorie :

Aucune théorie n'est apparue dans le monde avant les faits, mais les faits ont enfanté la théorie ; ainsi nous sont venues, créées une à une par l'occasion et le besoin, toutes les vérités sociales ; ainsi nos enfants sauront mieux que nous ce que nous aurons voulu...
(*Esprit de Vinet*, II, 150).

Et ailleurs, dans l'admirable fragment intitulé *Le christianisme éducateur et instituteur*, il va jusqu'à dire :

Ce n'est point dans une suite d'arides sentences que Dieu nous révèle sa volonté et les principes de son gouvernement. C'est essentiellement par des faits. Tout est histoire, ou tout se rattache à l'histoire, dans le livre qu'il nous a donné.

Certes, celui qui s'est exprimé ainsi ne peut avoir construit son apologétique sans tenir compte du sens historique.

Mais les principes ecclésiastiques de Vinet, comment les concilier avec ce qu'on entend d'ordinaire par sens historique ? La théorie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne fait-elle pas abstraction de tout le passé d'un peuple ? Assurément, il y a eu ici plus qu'une transformation graduelle, il y a eu rupture, et, dans notre cher et petit pays, rupture douloureuse avec le passé ; toutefois, dans l'évolution de la pensée de Vinet, cette séparation n'est point, quoi qu'il puisse en dire lui-même, la conséquence de théories *a priori* ; elle est le fruit, arrivant lentement à maturité, de vingt années de luttes en faveur de la liberté religieuse et de l'indépendance de l'Eglise. Il a fallu la loi du 20 mai 1824 pour faire de Vinet le champion infatigable de la liberté religieuse. Il a fallu les déceptions causées par la ré- ou désorganisation de l'Eglise nationale en 1838, et par la loi ecclésiastique du 14 décembre 1839, pour le décider à sortir des rangs du

clergé en décembre 1840, puis à renoncer à sa chaire de théologie vers la fin de 1844. Il a fallu enfin une nouvelle série de faits, la révolution de février 1845, la démission des 11 et 12 novembre — démission qu'il eût voulue, on le sait, tout autre que collective — pour l'amener à concourir, lui aussi, à la fondation d'une Eglise indépendante de l'Etat.

Sans doute, avant d'y concourir par ses actes, il l'avait préparée, appelée par une argumentation essentiellement théorique, par son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat* ; mais ce travail, terminé en mars 1839, publié en 1842 et provoqué par un concours ouvert à Paris, non en Suisse, ce travail monumental s'est forcément ressenti des expériences traversées par l'auteur et par sa patrie de 1824 à 1838. A tort ou à raison, Vinet a cru fortifier sa démonstration en l'appuyant sur des arguments d'ordre moral plutôt que sur des faits, en rejetant ceux-ci dans les notes (qui forment d'ailleurs le cinquième du volume) :

Je veux, dit-il quelque part (note XIII), que mon principe soit cru pour lui-même et indépendamment de ce qu'on appelle les faits. Quand il n'y aurait point d'Amérique dans le monde, je croirais au dogme de la séparation, et, de fait, je l'ai embrassé de toute la force de ma conviction avant d'avoir jeté les yeux sur la constitution ecclésiastique des Etats-Unis.

Soit ; il n'en est pas moins permis de se demander si, privé des leçons de l'expérience, c'est-à-dire de l'histoire, l'illustre penseur vaudois eût abouti aux mêmes conclusions et par les mêmes arguments, car il vient de nous le déclarer lui-même : « Aucune théorie n'est apparue dans le monde avant les faits, mais les faits ont enfanté la théorie. »

Et dans la critique littéraire, Vinet a-t-il apporté ce sens historique que notre siècle réclame de plus en plus

d'un historien de la littérature? Ici, il faut distinguer nettement entre ce qu'il a fait et ce qu'il avait projeté de faire. Nous avons de lui une dizaine de volumes de critique littéraire ; toujours il y brillera au premier rang comme moraliste, comme psychologue, comme homme de goût, mais ce n'est pas là, à proprement parler, une histoire littéraire. La caractéristique intellectuelle et morale de l'écrivain le préoccupe au détriment de l'influence du milieu. C'est que, en dépit des titres imposés par les éditeurs à plus d'un de ces ouvrages posthumes, ce sont là des études détachées, des fragments de cours, des articles de revue, que jamais Vinet n'eût consenti à intituler « Histoire de la littérature. » Cette histoire de la littérature française, il la projetait, il la préparait, et sans doute, s'il eût pu la rédiger, elle eût réalisé les brillantes promesses de son « Discours » en tête du tome III de la *Chrestomathie*. Après Ste-Beuve et Edm. Scherer, après Eug. Rambert et Phil. Godet, il est superflu de répéter que ce « Discours » est un pur chef-d'œuvre, mais au point de vue spécial que nous envisageons ici, il importe d'ajouter que, là du moins, Vinet accorde une part légitime à l'influence du milieu et de l'époque. Ce ne sont plus seulement des médaillons achevés de forme et proportionnés à la valeur réelle du personnage : c'est, en raccourci, un drame bien lié, faisant passer sous nos yeux l'histoire des idées et de la langue en France, du XV^e siècle au début du XIX^e. Ce que fût devenue, sous la plume de Vinet, une histoire plus développée de la littérature française, nul ne peut le dire ; mais, à en juger par l'abrégé, on peut affirmer que l'élément historique y eût joué un tout autre rôle que dans les volumes édités après la mort de l'auteur.

Quelle a été enfin l'attitude de Vinet vis-à-vis de notre histoire nationale ? C'est le dernier point que je compte

toucher dans cette étude, qui s'est allongée au-delà de mes prévisions. Ici, les renseignements recueillis sont insuffisants. Ils sont même plutôt négatifs. Il faut constater, par exemple, que Vinet, l'ami de Ch. Monnard et de L^s Vulliemin, n'a pas fait partie de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, ce qui s'explique assez naturellement : la Société d'histoire fut fondée le 6 septembre 1837, une quinzaine de jours avant l'arrivée de Vinet à Lausanne : « Le 22 septembre, jour de mon départ de Bâle, — écrit-il peu d'années après, — j'ai dit adieu pour toujours au loisir et à l'indépendance. Pourquoi quitter ma solitude aux bords du Rhin ?... » A Lausanne, en effet, l'attendaient des fonctions nouvelles, des fonctions absorbantes, et bientôt il fut pris dans l'engrenage des luttes ecclésiastiques. A cette époque, d'ailleurs, les soucis de famille s'aggravaient : le 18 avril 1838, c'était la mort de sa fille unique, plus tard ce furent la surdité croissante de son fils, des entraves de plus en plus douloureuses dans sa propre santé.

Néanmoins, la signature de Vinet ou ses initiales se retrouvent dans les premières années de la *Revue Suisse*, années si riches en renseignements sur notre vie nationale, surtout dans les cantons romands. Là parut un fragment de l'*Essai* de Vinet, son étude sur *Pascal, non l'écrivain mais l'homme*, sa brillante dissertation sur Robinson ; là encore diverses lettres de lui sur les questions ecclésiastiques, quelques comptes rendus sur des ouvrages nationaux, sur le *Winkelried* de Porchat, par exemple. Citons du moins quelques lignes d'une lettre de lui, datée du 9 novembre 1844, insérée dans la *Revue Suisse* et qui parle d'un poème en partie inédit du doyen Bridel : *Berthold de Zæhringen, ou la fondation de Berne* ; ce poème en six chants, entrepris en 1790 à l'occasion du sixième centenaire de Berne, terminé une quarantaine d'années après,

venait d'être déposé à notre Bibliothèque cantonale par l'auteur plus qu'octogénaire. Ce n'est certes point un chef-d'œuvre à en juger par l'analyse et les citations qu'en donne L. Vulliemin dans sa biographie du doyen Bridel. N'importe ; Vinet, surchargé de soucis et de besogne, se fit un devoir de le parcourir, d'en rendre compte dans la *Revue Suisse* ; on y lit entre autres :

Le bon et sage vieillard, au moment de saluer la patrie éternelle, n'a pas cessé d'aimer la terre bénie où Dieu lui a donné d'accomplir son pèlerinage ; et c'est moins une œuvre littéraire qu'il dépose aujourd'hui dans la Bibliothèque du canton qu'un monument de son patriotisme, et comme un dernier adieu aux souvenirs qu'il a tant de fois évoqués.

Le doyen Bridel et Vinet se sont connus tard, et ils ne semblaient guère faits pour se comprendre ; il est d'autant plus intéressant de signaler cet hommage rendu par le grand penseur vaudois à celui qui personnifiait alors au milieu de nous notre histoire nationale, et surtout notre histoire popularisée.

Eug. SECRETAN.

NOTE SUR GUILLAUME, PRIEUR D'OIJON ¹

XIII^e SIÈCLE

Dans la liste qu'il donne des prieurs de la chartreuse d'Oujon, Hisely ² en place un, à l'an 1224, du nom de Guillaume :

« Guillaume. — 1224, Juillet 21. Il devient prieur de Valon. »

La charte 48 ³, à laquelle la date ci-dessus nous renvoie,

¹ Monastère fondé vers 1150 par le seigneur Louis de Mont, sur un petit plateau qui domine le village d'Arzier.

² En appendice au cartulaire de cette chartreuse publié par ses soins dans les Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse rom. T. XII.

³ Du cartulaire ci-dessus comme les autres chartes numérotées que nous aurons l'occasion de citer.